

CHAGNY ENVIRONNEMENT

Les médicaments ne doivent pas être jetés à la poubelle

Les médicaments ne doivent pas être mis à la poubelle, mais rapportés en pharmacie.

Depuis 2015, date de la mise en fonction de l'usine de tri-méthanisation-compostage Ecocea à Chagny, nos déchets sont en majorité transformés en énergie. Pour cela, les poubelles sont d'abord triées mécaniquement, afin d'en extraire les éléments indésirables (métaux, piles, plastiques, verre...). Ensuite, la partie biodégradable est méthanisée dans des digesteurs, grâce à une fermentation bactérienne.

Des produits indésirables

Ce qui pose problème, ce sont certains produits liquides dangereux (javel, solvants, peinture...) ou qui se dissolvent facilement (médicaments), mis dans notre poubelle. Quand cette dernière arrive, elle est imbibée par ces produits. Ceux-ci ne pouvant pas être extraits par le tri mécanique, ils vont détruire les bactéries qui "digèrent" les déchets et produisent du gaz. Pour combattre ce phénomène, le Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés (Smet 71) a décidé de communi-



■ Des portes ouvertes sont organisées à la fin du mois pour mieux expliquer ce que deviennent nos déchets. Photo d'archives DR

quer en diffusant des affiches et des flyers auprès des pharmacies, médecins généralistes, hôpitaux et maisons de retraite.

La collecte des médicaments non utilisés est en effet confiée aux pharmacies, qui les transmettent ensuite à des organismes spécialisés. Comme on rapporte un vieil appareil électroménager en magasin en achetant un neuf, il faut donc prendre le réflexe de rapporter ses médicaments à la pharmacie.

Marc Boulnois (CLP)

REPÈRE

■ Portes ouvertes les 27 et 28 mai

Que devient ma poubelle ? De l'énergie ? Du compost ? Pour répondre à ces questions très concrètes, le Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés (Smet 71) ouvrira ses portes au public les 27 et 28 mai. Collectivité chargée de traiter les déchets

des 315 000 habitants de l'est de la Saône-et-Loire, le Smet 71 proposera deux visites guidées (d'environ 2 heures) pour découvrir Ecocea, l'usine de tri-méthanisation-compostage, et le centre de stockage, route de Lessard-le-National à Chagny.

Vendredi 27 mai : 8 h 30, 9 h 30, 10 h 30, 13 h 30, 14 h 30 et 15 h 30.

Samedi 28 mai : 8 h 30, 9 h 30 et 10 h 30.

Pour participer, inscription obligatoire avant le vendredi 20 mai par mail à contact@smet71.fr ou au 03.85.91.09.80.

Les visites se déroulant en extérieur, il est conseillé de prévoir des chaussures fermées adaptées à la marche.

INTERNET Plus d'informations sur www.smet71.fr

CHAMILLY RANDONNÉE

Une 7^e balade nocturne pour restaurer l'église

Samedi 14 mai, à 21 h 30, l'Association pour la sauvegarde de l'église organise sa 7^e randonnée nocturne à travers les bois. Elle sera entrecoupée d'animations et les courageux noctambules pourront déguster une bonne soupe à l'oignon et des quiches.

De l'argent pour restaurer la porte de l'église

L'année dernière, le montant des inscriptions devait servir à la restauration de la porte de l'église, qui a beaucoup souffert de l'usure du temps. Le bâtiment étant classé, plusieurs autorisations sont



■ À défaut d'être remplacée, la porte de l'église devra être restaurée. Photo Yvan PETITJEAN

nécessaires avant de commencer les travaux, qui doivent respecter certaines conditions de réalisation.

La mairie de Chamilly, propriétaire des lieux, a engagé la procédure d'autorisation auprès de l'architecte des Bâtiments de France.

Yvan Petitjean (CLP)

PRATIQUE Les inscriptions à la randonnée sont obligatoires (au tarif de 10 € par adulte et 5 € par enfant de moins de 14 ans). Pour tout renseignement, contacter Véronique Desfontaine au 03.85.87.22.24 ou par mail à c.desfontain@chateaudechamilly.com